La Brède ■ Montesquieu

Vous me parleriez de toute l'Europe, moi je vous parlerais de mon village de La Brède.

Ville de La Brède Actualités d'Avril 2017

www.labrede-montesquieu.fr

Edito

La question de l'avenir des Communes, pourtant collectivité territoriale préférée et la mieux reconnue des français, se pose avec acuité suite aux diverses lois portant sur la réforme territoriale, adoptées ces dernières années.

Au nom d'une simplification administrative qui n'en est pas une, puisqu'aucune des strates de collectivités n'a été supprimée, les Gouvernements successifs se sont engagés dans une politique qui vise à renforcer le niveau intercommunal aux dépens des Communes, les privant progressivement de pans entiers de compétences qu'elles exerçaient jusqu'alors.

La démonstration en est faite avec la volonté de priver les communes de leur compétence en matière d'urbanisme, avec le transfert d'office aux intercommunalités de la planification urbaine (cf. article ci-joint), pourtant élément essentiel du socle du pouvoir des maires de construire le paysage communal. D'autres compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, de logement, de transport, d'environnement… ont été ou seront également transférées.

De son côté, l'Etat ne se prive pas de se décharger, sans juste contrepartie, de ses propres compétences… sur les Communes : c'est le cas par exemple des nouvelles procédures d'élaboration des passeports et des cartes d'identité qui font faire à certaines Communes, dont celle de La Brède, le travail autrefois effectué par les Préfectures.

C'est également le cas des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) imposés aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Sylvie DUFRANC

Adjointe au Maire de La Brède

Déléguée à l'Éducation et à la Culture

ELECTION PRESIDENTIELLE

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le **dimanche 23 avril 2017** et le second tour **le dimanche 7 mai 2017**.

Le scrutin aura lieu à la salle des fêtes et sera ouvert à **8 heures et clos à 19 heures.**

L'intercommunalité à marche forcée

La loi ALUR du 24 mars 2014 instaure un transfert automatique de la compétence des Plans Locaux d'Urbanisme aux communautés de communes à partir du 27 mars 2017. La communauté deviendrait alors automatiquement compétente à moins que 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Le Conseil Municipal de La Brède s'est opposé au transfert à la communauté de communes de Montesquieu de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme par délibération du 8 février 2017 (22 voix pour et 5 abstentions).

En effet, aucune réflexion globale sur les orientations en matière d'urbanisme intercommunal n'a été menée jusqu'à ce jour et il est en conséquence prématuré de transférer une compétence aussi importante et stratégique pour les communes.

Par ailleurs, une révision du Plan Local d'Urbanisme de La Brède est en cours et il est dans l'intérêt de la commune de conserver cette compétence afin de maitriser dans sa totalité la procédure jusqu'à son approbation. Monsieur le Maire estime « qu'il y a deux compétences essentielles à l'administration communale qui sont la maitrise de ses finances et la maitrise de son urbanisme car c'est par l'urbanisme qu'on définit son cadre de vie ».

D'autres communes du canton se sont opposées au transfert de cette compétence, notamment Cadaujac, Martillac et Cabanac et Villagrains.

Rôle des élus communautaires

La Commune de La Brède compte quatre conseillers à la Communauté de Communes de Montesquieu qui sont : Michel DUFRANC, Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC, Alexandre De MONTESQUIEU et Corinne MARTINEZ.

Leur mission est de représenter la commune au sein des instances communautaires et de participer à la prise de décision au travers des commissions et du conseil communautaire qui est composé de 45 représentants des 13 communes membres.

En parallèle, bien que non délégués communautaires, d'autres élus tels que Jean Pierre Vigneron, Catherine Dupart, Alexandre Laffargue ou Eugénie Barron représentent également notre commune au sein des commissions relatives à leur délégation respective (travaux, environnement, urbanisme, solidarité ...) afin d'assurer le lien avec la communauté de communes.

PREVENTION DES RISQUES

Prévenir pour mieux réagir.

La sécurité des brédois est l'une des préoccupations de l'équipe municipale. Inondations, feux de forêt, tempêtes, canicules, autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la santé de nos concitoyens.

Ces risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons et nous devons tout faire pour en minimiser les impacts. Ainsi, si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité. Le code de l'environnement promeut l'information du citoyen sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. C'est dans cette dynamique que l'équipe municipale s'est engagée depuis quelques années avec la constitution de la réserve de sécurité civile, l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) qui décrit les principaux risques susceptibles d'affecter notre commune et aujourd'hui, le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Si le PCS a pour objet l'organisation communale des secours en cas d'événements graves, le DICRIM, au delà des risques majeurs encourus par notre commune, informe sur les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte en lien avec ces principaux risques.

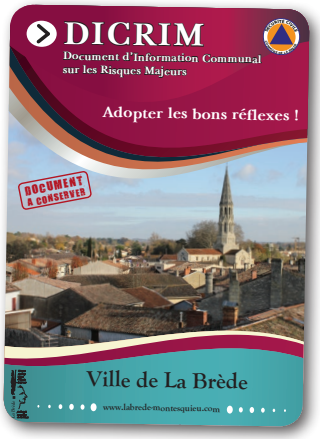

Il est distribué dans tous les foyers brédois avec le bulletin municipal d'avril et à votre disposition à la mairie ou sur le site internet.

Le DICRIM est un document important qu'il convient de lire et de conserver de manière à pouvoir le retrouver très rapidement en cas de besoin.

A tout moment, vous et vos proches, pouvez être concernés par ces événements majeurs. Il est essentiel que vous soyez conscients des dangers qui pourraient survenir. Connaître les risques, c'est savoir les anticiper et acquérir les bons réflexes pour éviter ou limiter les conséquences corporelles et matérielles néfastes.

Journées Prévention

Dans la lancée de la campagne «Adoptons les comportements qui sauvent» qui a reçu en 2016 le label «grande Cause Nationale», l'équipe municipale a souhaité consacrer la deuxième édition des journées Prévention à cette thématique destinée à faire du citoyen le premier maillon de la chaîne des secours.

Car c'est souvent une personne lambda qui est le premier témoin d'un accident. Ses premiers gestes, ses premiers réflexes pourront augmenter les chances de survie des victimes s'ils sont adaptés. Actuellement, seul un français sur cinq est formé aux premiers gestes de secours.

L'exemple de l'arrêt cardiaque est significatif. Il touche 2 millions de personnes par an dans notre pays et 40 000 personnes en meurent. Sept fois sur dix, cet accident survient devant témoin.

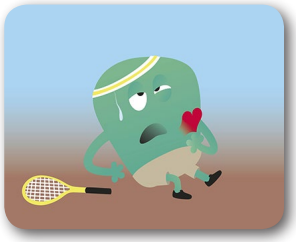

De même, les accidents domestiques sont responsables de 20 000 décès par an en France, les deux tires survenant chez les personnes âgées de plus de 75 ans et plus, souvent après une chute.

Aussi, il est utile de connaître les bons gestes et de permettre à tous nos concitoyens d'accéder à cette formation.

Le samedi 12 novembre 2016, veille de la première date anniversaire du Bataclan, notre commune a proposé aux brédois des sessions gratuites de 2 heures de formation aux gestes qui sauvent.

Les journées Prévention 2017 sont l'occasion de proposer à nouveau ces sessions ; les jeudi 18 et vendredi 19 mai seront destinés aux élèves de CM2 et aux collégiens en 3ème, le **samedi 20 mai** ouvert au grand public inscrit préalablement à l'accueil de la mairie.

En route vers le zéro pesticide

Depuis le 1e janvier 2017, la loi interdit aux communes d'utiliser des produits phytosanitaires sur certains espaces publics (voiries, promenades, espaces verts). Avec l'appui de la Communauté de Communes de Montesquieu, la municipalité a décidé d'aller encore plus loin, en s'engageant à arrêter totalement l'utilisation de désherbants, insecticides et autres pesticides sur l'ensemble des espaces communaux.

Dans les années qui viennent, les produits chimiques seront donc remplacés petit à petit par des méthodes alternatives, plus respectueuses de l'environnement, et surtout différentes en fonction des espaces. C'est ce qu'on appelle la « gestion différenciée ». Ainsi, sur certains sites, vous pourrez voir les services communaux utiliser des appareils mécaniques modernes pour le désherbage. Sur d'autres, plus rustiques ou naturels, une place plus grande sera donnée à la végétation spontanée et à la biodiversité, sans pour autant négliger leurs qualités esthétiques. Et pour aller encore plus avant, des améliorations seront même étudiées pour un entretien plus vertueux en matière de consommation d'eau, de pratiques horticoles, ou encore de fertilisation.

JEUNESSE

Les lucioles à l'heure chinoise

Inspiré par le projet de jumelage de la commune de La Brède avec celle de Qujiang en Chine, les membres de l'équipe pédagogique de l'école des lucioles ont immédiatement eu l'idée de créer une exposition sur le thème de la culture chinoise. Ainsi, les 98 élèves de l'école des Lucioles se sont imprégnés de la culture chinoise à travers des albums jeunesse, des documentaires, des reproductions d'art et des photos.

Ils ont découvert la fleur de Lotus : ils se sont essayés à l'art du pliage de papier afin de réaliser une mare de lotus et de carpes. Ils ont réalisé une fresque reprenant ce qu'ils ont retenu comme étant représentatif de la Chine : la grande muraille, les rizières, les feux d'artifice et les pagodes. Les plus grands se sont initiés à la calligraphie et écrit leur prénom en Chinois. Les plus petits ont découvert les animaux de Chine, et ont pratiqué le mélange des couleurs, l'encre pulvérisée afin de cacher leurs animaux dans la jungle comme le Douanier Rousseau dans ses tableaux.

Rappelons que toutes ces créations ont été réalisées par des enfants de 3 à 6 ans, ce qui renforce la qualité et la singularité de cette belle exposition.

CARTE NATIONALE D IDENTITE

La procédure évolue avec la dématérialisation des titres

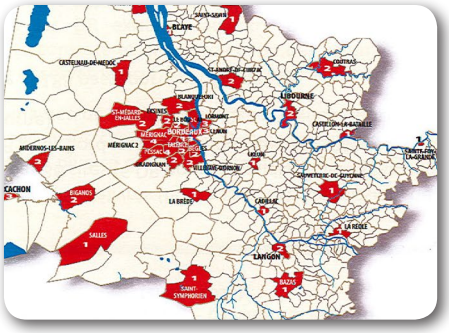

Depuis le 15 mars 2017, la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) va être modernisée en Gironde. Seules 36 communes, dont La Brède, seront dédiées à la réception des demandes, ces communes accueillant déjà le public devant faire ou refaire son passeport biométrique. Celles-ci sont équipées de stations sécurisées et numériques permettant de prendre les empreintes digitales.

Nouvelle organisation à La Brède:

Avec cette nouvelle procédure, la Municipalité a dû réfléchir à une réorganisation du service afin de gérer au mieux l'arrivée massive de ces demandes sans interférer avec la gestion des autres services municipaux. « Le nombre de CNI était de 240 en 2016, nous estimons à 3000 le nombre de CNI pour 2017 pour répondre aux besoins du bassin de vie qui nous concerne : le canton de La Brède élargi. A cela se rajouteront les 1400 passeports réalisés chaque année. » indique Véronique Soubelet, adjointe déléguée à l'administration générale.

Pour répondre à ce besoin, la Commune a ajouté une journée de permanence aux plages horaires existantes pour les demandes de CNI et de passeports biométriques. Elles se feront uniquement sur rendez-vous. Nous vous conseillons donc vivement d'anticiper vos demandes. Une pré-demande pourra être réalisée depuis le site internet : https://ants.gouv.fr.

Ceci est une phase expérimentale car l'Etat se décharge, sans juste contrepartie, de ses propres compétences en délaissant à la commune de La Brède le travail effectué autrefois par les préfectures et l'ensemble des communes.

Vacances d'avril

La Municipalité de La Brède ouvre ses structures d'accueils de loisirs du **18 au 28 avril 2017**.

Pour les 3/5 ans, cet accueil s'effectue dans les locaux de l'école maternelle et pour les 6/11 ans dans les locaux de l'école élémentaire. Des activités à la journée sur le thème de "Contes et activités pleine nature" seront proposées par l'équipe d'animateurs.

L'ALSH 12/17 ans ouvrira du samedi 15 au samedi 29 avril et sera fermé les dimanches et lundis. Plusieurs sorties, projets de développement durable avec la construction de mobiliers extérieur et intérieur et celui en cours de la webradio en lien avec l'adolescence.

Renseignements à partir d'avril auprès de Pierre Debreyer à l'Espace Jeunes.

A vos agendas

7 et 8 avril
Déballage
du Secours Catholique de 10h à 17h au 59, allée des Lettres Persanes.

Samedi 8 avril
La bibliothèque fête ses 40 ans.
15h au 18 rue Montesquieu.

Dimanche 23 avril
Election présidentielle
1e Tour, bureaux de vote ouverts de 8h à 19h, salle des fêtes

Dimanche 23 avril
Vide greniers
La Brède Football Club organise son 4e vide-greniers sur le parc de l'Espérance. .
Renseignements et réservations au 06 18 47 13 22 ou sur le site du club : **http://labredefc.footeo.com**

Dimanche 07 mai
Election présidentielle
2eme Tour, bureaux de vote ouverts de 8h à 19h, salle des fêtes

Lundi 08 mai
Cérémonie du 8 mai 1945
11h30
Place du Devoir de Mémoire

BREVES

Déclaration des revenus 2017

Le service de déclaration en ligne impots.gouv.fr ouvrira le **12 avril 2017.**

Les habitants de la Gironde ont jusqu'au 30 mai à minuit pour remplir leur déclaration en ligne.

Pour le format papier, la date de dépôt de la déclaration des revenus de l'année 2016 est fixée au 17 mai 2017. Le service des impôts n'organise pas de permanence à La Brède.

Collecte des déchets verts

Mardi 18 avril

Inscriptions (au plus tard à 16h la veille du 1er jour de la collecte)

Inscriptions :

0 805 020 002 (appel gratuit) ou dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com.

Plus d'infos sur www.cc-montesquieu.fr

Inscription aux écoles

Les familles sont conviées à venir inscrire leur(s) enfant(s) **en Mairie** pour l'entrée à l'école maternelle ou primaire. (Les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle publique n'ont pas besoin de se réinscrire pour leur entrée à l'école primaire Jean Cazauvieilh)

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'accueil de la Mairie. Le dossier comprend :

- Le « feuillet 1 » d'inscription à l'école qui devra être déposé à la Mairie au service Enfance Jeunesse : Le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.
- Le dossier d'admission qui devra être remis aux directeurs d'école (maternelle ou primaire) après avoir préalablement pris rendez-vous.

TRAVAUX

Parking de la Brédinière

Les travaux du parking de la Brédinière se sont terminés avec la mise en enrobé et le marquage des emplacements. Ce parking compte 50 places et dispose désormais d'une borne pour deux points de charge des véhicules électriques. Sa rénovation a couté **22750 €**.

Borne pour véhicules électriques

En parallèle des travaux de réfection du parking de la Brédinière, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde a installé une borne de 2 points de charges pour les véhicules électriques.

Pour pouvoir l'utiliser, vous pouvez vous abonner sur le site : www.mobive.fr et bénéficier d'un tarif préférentiel. Vous disposez d'un compte client qui vous permet de suivre vos consommations et de consulter vos factures mensuelles.

En tant qu'utilisateur occasionnel, vous pouvez utiliser l'application Smartphone MObiVE sans inscription. Vous pouvez payer votre session de charge à l'aide d'une carte de crédit. (Téléchargez l'application Smartphone MObiVE sur Play Store ou Apple Store)

Plus d'informations sur www.mobive.fr.

TRIBUNES LIBRES

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3500 habitats.

La Brède Ensemble

Depuis sa création, les élus (le Maire en tête) siégeant au sein de la Communauté de Communes se sont toujours montrés pleinement coopératifs quant aux choix proposés par la majorité. Ainsi, la plupart des délibérations proposées ont été votées avec les voix des élus brédois ou, à défaut, leur abstention.

Il en est de même au sein des commissions où vos élus brédois participent de manière constructive à l'ensemble des débats tout en défendant les intérêts brédois.

Nous avons toujours agi dans l'intérêt général avec la CCM plutôt que de nous arc-bouter dans une attitude d'opposition systématique. Attitude que nos propres opposants municipaux seraient bien inspirés d'imiter !

Aujourd'hui, le transfert des compétences liées à l'urbanisme déposséderait encore un peu plus notre commune de son champ d'intervention et porterait le coup de grâce à la souveraineté de notre commune. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a voté son opposition au transfert de la compétence Urbanisme, hormis bien sur les élus de notre opposition … comme de coutume !!!

La Brède aux citoyens

Mars-Avril sont les mois d'analyse des comptes administratifs, du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget de l'année.

C'est le moment de faire des choix d'investissement.

Même si, comme a dit M. le Maire en conseil, « les choix seront de toute façon approuvés par la majorité numérique silencieuse… », notre mission d'élu est de nous assurer du bien-fondé de ces dépenses qui, même subventionnées, restent toujours de l'argent public.

C'est ainsi que nous nous positionnons sur les priorités, ne validant que les investissements indispensables, en veillant toujours à l'intérêt général

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède

Directeur de publication : Michel Dufranc . Rédaction/PAO : service communication . Photos : Mairie . Impression : Laplante à Mérignac . Tirage à 2000 exemplaires .

Documents imprimés avec des encres à base végétale, sur du papier issu de bois de forêts gérés de manière responsable . ne pas jeter sur la voie publique . Dépôt légal à parution

Mairie de La Brède : 1 place Saint Jean d'Etampes - BP 30047 - 33652 La Brède Cedex . Tél : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50

Courriel : contact@labrede-montesquieu.com . Site web : www.labrede-montesquieu.fr